

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2018

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	13

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François - FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse - MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - MOULIN Martine - RANCON Raphaël - ROMEAS Frédéric - SAMUEL Béatrice

Absent excusé : RIFFARD David

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 19 janvier 2018 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1^{ère} délibération : Modification de la convention de gestion de la bibliothèque de Montregard

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération du 10 décembre 2010 approuvant la signature de la convention de gestion de la bibliothèque de Montregard, entre la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon), l'Association « Groupe Animation Lecture » et la Commune.

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention de gestion, suite à la décision de la Direction Départementale des Finances Publiques de supprimer la régie de recettes « Bibliothèques » existante, ceci en raison du faible montant des encaissements individuels.

Cette nouvelle convention comprendra les modifications suivantes :

- clôture de la régie de recettes « Bibliothèques »,
- gestion des abonnements confiée aux associations locales,
- maintien d'une subvention forfaitaire aux associations à un montant moindre et plus égalitaire,
- suppression du reversement aux associations d'une partie des recettes d'abonnements.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Autorisation accordée à l'unanimité.

2^e délibération : Avenant à la demande d'adhésion au service Assistance Retraites avec le CDG43

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 février 2015 qui l'autorisait à signer la convention d'adhésion au service « Retraites » du CDG43 (Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Loire), pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette convention a expiré au 31 décembre 2017, et, dans l'attente de la signature de la future convention, il y a lieu de proroger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose de ce fait de signer l'avenant n° 1 à la convention pour l'année 2018.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3^e délibération : Représentation communale au Conseil communautaire de la CCPM suite à la démission du Maire d'une commune membre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en date du 25 mars 2013 le Conseil communautaire de la CCPM avait défini, dans le cadre d'un accord local et selon les lois de 2010 et 2012, une nouvelle représentation des communes au sein du Conseil communautaire.

Suite à la démission récente du Maire de Saint-Julien-Molhesabate, il est nécessaire de déterminer une nouvelle représentation des communes au sein de la CCPM.

Il a été proposé de retenir la répartition suivante :

COMMUNES	NOMBRE DE DELEGUES
Dunières	8
Montfaucon	5
Montregard	3
Raucoules	3
Riotord	4
Saint-Bonnet-le-Froid	1
Saint-Julien-Molhesabate	1
Saint-Romain-Lachalm	4
TOTAL	29

Aucun changement n'est intervenu pour la représentation de la commune de Montregard au sein du Conseil communautaire de la CCPM.

Monsieur le Maire propose de valider cette nouvelle représentation qui sera notifiée à Monsieur le Président de la CCPM.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4^e délibération : Création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les Agents des services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que seuls les Agents des services techniques peuvent prétendre, dans le cadre des opérations de déneigement, aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

De ce fait, Monsieur le Maire décide d'instaurer, après avis favorable du Comité technique du CDG43 réuni le 13 février 2018, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois de la catégorie C, à compter du 2 mars 2018, et charge l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures réellement effectuées.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'instaurer ces indemnités horaires.

Décision approuvée à l'unanimité.

5^e délibération : Acquisition de la parcelle n° C493 aux consorts Bancel – Maison des Chasseurs

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait émis l'idée de construire une maison des associations, réservée en partie aux chasseurs. Après réflexion, l'association de Chasse souhaite conserver son local actuel, au lieu-dit Le Garnet, situé sur une parcelle appartenant aux consorts BANCEL.

Afin de régulariser la situation, la Commune propose d'acquérir une partie de la parcelle C265, soit 2 000 m² au prix de 3 € le m².

Un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été établi par un géomètre, et la parcelle acquise référencée sous le n° C493.

Après délibération, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle, et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à cette acquisition, en l'étude de Maître ROCHER, Notaire à Tence.

Proposition acceptée par 12 voix pour et 1 contre.

6^e délibération : création de droit de préemption sur des terrains de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Code de l'urbanisme offre aux communes, dotées d'une carte communale, la possibilité d'instituer un droit de préemption sur certaines parcelles en vue de la réalisation d'équipements ou d'opérations d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, d'une part, d'instituer le droit de préemption sur le secteur du Bourg pour les parcelles sur lesquelles des opérations d'aménagement peuvent être envisagées, telles que la mise en valeur ou la sauvegarde du patrimoine bâti ou non bâti, le

développement des loisirs et du tourisme, une politique locale de l'habitat, la réalisation d'équipements collectifs.

Le Conseil municipal donne, d'autre part, délégation à Monsieur le Maire pour mener à bien ces opérations, tout en précisant que le droit de préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans deux journaux.

Décision approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- **course cycliste** : dans le cadre de la coupe de France « Cadets », une course cycliste, organisée en partenariat avec l'EFC (Ecole Française de Cyclisme), l'ECOF (Etoile Cycliste Ouvrière de Firminy) et la Commune, aura lieu sur notre territoire **le dimanche 17 juin** prochain. 26 équipes de 5 à 6 coureurs, originaires de tout le sud-est de la France, participeront à cette course.

- **adressage** : le Conseil municipal travaille actuellement sur l'adressage des habitations situées en dehors du Bourg. Un référent a été désigné pour chacun des quatre secteurs de la commune.